



Claix... Naturellement!

Meilleurs vœux
2008



Le programme

Fiche N°6

Solidarité Intergénérationnelle - Handicap

Dans une société où la durée de vie augmente régulièrement, il est de notre devoir de nous occuper de la qualité de vie des personnes âgées ou handicapées. C'est, pour la plus grande partie, le Conseil Général qui gère les aides sociales aux personnes âgées ou aux personnes handicapées. Il est cependant du ressort des communes de s'intéresser à l'organisation des services à leur disposition ainsi qu'à l'aménagement des espaces publics pour faciliter les déplacements. Ce que prévoit le projet de **Claix... Naturellement !** :

Permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible

Améliorer l'accès aux établissements spécialisés

Pour pouvoir mettre en œuvre ce projet, il est indispensable que nous améliorions la communication entre tous les professionnels et organismes médico-sociaux impliqués dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et nécessitant des aides à domicile ou en institution.

Mise en place d'un guichet unique d'information

Pour répondre aux besoins d'information et d'accompagnement dans les démarches administratives des personnes âgées ou handicapées, nous proposons la mise en place d'une permanence d'un travailleur social sous la forme d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation. Cette structure informera les personnes et leurs familles sur les dispositifs en place à Claix et dans le département, aidera à la constitution administrative des dossiers, fera le lien avec les travailleurs sociaux de secteur ou autres organismes.

Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics et des voiries

Même si cette accessibilité est une obligation réglementaire à l'horizon 2015, elle nécessite des efforts importants de la part de la commune. Nous passerons rapidement du diagnostic, au plan de mise en accessibilité.

